

POLICE GÉNÉRALE
DE FRANCE.

Passé - port
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal.

Registre 1^{er}.
N° 34.

SIGNALEMENT.

Agé de 25 ans
taille d'un mètre
74 centimètres
cheveux Châtain
front Haut
sourcils Châtain
yeux Gris
nez Long
bouche Moyenne
barbe Châtain
menton Rond
visage ovale
teint Coloré

SIGNES PARTICULIERS:

[Handwritten signature]

Signature du Porteur:

[Handwritten signature]



République Française.
Liberté - Égalité - Fraternité.

Passé - port à l'Étranger,
valable pour un an.

AU NOM DU ~~ROI~~, la
République.

Nous Préfet du Cantal

Requérons les Autorités civiles et militaires du Royaume, et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de la France, de laisser passer librement le Citoyen
Reveillac (Robert) Commis-négociant
natif de Mandaille
demeurant à Mandaille
allant à Genève
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant quarante jours pour sortir du Royaume.

Fait à Aurillac, le quatorze Mars 1849.
[trois mots rayés comme nul]

Le Préfet, *[Signature]*

Par le Préfet;



Le Secrétaire général,

[Signature]

Prix du Passé-port: DIX FRANCS.

(P. É.)

702

Via Genève le 15 Juillet - 49
Bon pour la Suisse
par Aut. du Dep. de Justice & Police



J. Tourt.

Handwritten notes in blue ink, including 'Bureau des Passeports' and other illegible text.

GRATIS

Via Genève le 1 Mars 1850
Bon pour la Suisse
par Aut. du Dep. de Justice & Police



J. P. Duchosal



Via la Merie pour Colmar s'il me plait en France
le 16 Mars 1850
St. Louis (Rhe) & Co. Rhodan
Lyon